



Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public (FSU)
Téléphone : 01.44.62.82.10
N°SIRET : 784 410 128 000 36

Ministère de l'éducation nationale
DGRH
Monsieur Henri Ribieras
72 rue Regnault
75013 Paris

Paris, le 13 juillet 2015

Objet : Affectations des stagiaires EPS

Monsieur Ribieras,

Cette année encore, nous sommes confrontés à un problème important concernant les affectations des fonctionnaires stagiaires. En effet, des lauréats, qui suivent encore leur formation de master, sont affectés hors académie de formation.

La réforme de la formation de 2013 a placé le concours en fin de Master 1, et a rétabli un stage en alternance après réussite aux épreuves du CAPEPS. Le master 2 reste une exigence pour la titularisation, ce qui permet aux lauréats d'être recrutés avec un haut niveau de qualification attendu pour pouvoir enseigner.

Le ministère a fait le choix de maintenir en académie tous les étudiants de master 1 de l'année en cours pour favoriser la continuité de la formation. Cette mesure correspond à une logique de continuité dans la mesure où les exigences des masters sont différentes selon les universités et les ESPE.

Après une première année test, les universités ont fait le choix de proposer des parcours adaptés aux étudiants ayant échoué au concours : des masters 2 en 2 ans ont été proposés et des prépas concours appelées M1+. Ces parcours n'ont pas été anticipés par la direction générale des ressources humaines et de nombreux lauréats ayant suivi ces parcours se retrouvent affectés hors académie et se posent légitimement la question de la continuité de leur master et de la prise en compte de leurs unités d'enseignement validées dans une autre université.

Nous avons été contactés par de nombreux lauréats qui se trouvent dans cette situation et nous vous demandons donc de bien vouloir répondre favorablement à leur demande de révision d'affectation afin qu'ils puissent finir leur master 2 dans leur académie de formation, et que leur entrée dans le métier soit facilitée. Cette démarche va dans l'intérêt des élèves ainsi que dans celle des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur Ribieras, à l'expression de nos salutations distinguées.

Coralie Benech
Secrétaire Nationale
SNEP-FSU
01 44 62 82 46
coralie.benech@snepfsu.net